

# Professionnels de santé



© 2014 Les Echos Publishing

Un arrêté publié début décembre au Journal officiel vient de créer officiellement un portail de téléservices pour les professionnels de la santé et du social. Son nom ? E-services cartes et certificats. Il devrait permettre de simplifier leurs démarches concernant la commande de produits de certification (cartes de professionnel de santé, certificats délivrés par l'ASIP Santé...), en remplaçant à terme les procédures papier.

Désormais, ses usagers peuvent accéder à différents téléservices :

- la commande et la gestion des cartes pour les structures de soins et celles autorisées par l'Asip Santé ;
- la commande de carte pour les personnels employés par les professionnels de santé libéraux enregistrés dans le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) ;
- la mise à jour des cartes ;
- la commande et la gestion de certificats de logiciels ;
- la publication de la liste des porteurs de produits de certification et des produits de certification.

En attendant que la dématérialisation des procédures soit complète, la saisie des formulaires papier est maintenue et les formulaires pourront être téléchargés et imprimés par les utilisateurs.

[Arrêté du 25 novembre 2014, JO du 5 décembre 2014](#)

© 2014 Les Echos Publishing